



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 21 novembre 2016
A 19 Heures**

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 21- Votants : 21

L'an deux mil seize, **le vingt et un novembre**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 14 novembre 2016

Présents : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, DEHOVE, RIEUX, GUILLAS, GUEHENEC, KERGOZIEN, TANGUY, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, STEPHANT, BELLEC, LE PORT, LE MESTRE

Absents excusés : Ronan LE SENECHAL, David LE SOMMER

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

Compte-rendu affiché le : 23 novembre 2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 septembre 2016 ;
2. Dénomination des rues Zone de Poulvern ;
3. Décisions modificatives budget principal ;
4. Décision modificative Salle Emeraude ;
5. Admissions en non-valeur ;
6. Tarifs communaux 2017 ;
7. Tarifs Salle Emeraude 2017 ;
8. Tarifs CLSH 2017 ;
9. Convention avec le CLCB ;
10. Entretiens professionnels ;
11. Modification statuts AQTA ;
12. Création de la Société Publique Locale Auray Carnac Quiberon Tourisme ;
13. Questions diverses ;
14. Réunions à prévoir.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 septembre 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 19 septembre 2016.

2. Dénomination des rues de la Zone du Poulvern

Le maire présente les propositions de la commission travaux. Murielle Dehove demande pourquoi on parle de Route du Crannic et non pas de la rue du Crannic. Nicolas Debéthune répond que c'est parce que la Route de Crannic amène au Crannic alors que les rues sont internes à la zone.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les dénominations ci-dessous :

- 1 : Rue du Bouilleneù
- 2 : Rue de La Lande
- 3 : Rue du Poulvern
- 4 : Route du Crannic



3. Décisions modificatives du budget principal

Etude sur les Eglises :

Le Maire expose qu'il était prévu 25000€ au budget pour cette étude. Or, celle-ci va coûter 35550€. Il est donc proposé de prendre la somme de 10550€ sur la ligne Agenda 21.

Le Maire précise que cette étude bénéficie de subventions qui seront touchées lorsque les factures seront payées. Ceci permettra de réalimenter la ligne de l'Agenda 21 à due concurrence.

Gilles Thunet indique qu'il présentera les éléments de cette étude lors du conseil municipal du 12 décembre.

PLU et schéma d'assainissement des eaux pluviales:

Le Maire explique que la somme prévue au budget pour l'élaboration du PLU et du Schéma d'Assainissement des eaux pluviales n'est pas assez élevée. En effet, des coûts importants de reproduction des dossiers pour l'enquête publique ont été rajoutés. Ces mêmes frais devront être prévus après l'approbation officielle du PLU au mois de janvier. Il faut donc prévoir 7000€ de plus pour cette opération. Il est proposé de les prendre sur la ligne Agenda 21. Le Maire précise que cette somme sera réinjectée sur l'opération Agenda 21 lors du prochain budget.

Masse salariale:

Le Maire expose que, compte tenu du nombre d'arrêts maladie et de la longueur de certains, il manque 11 137,60€ sur la somme prévue au budget. Il propose de prévoir une décision modificative de 20 000€ afin de palier à des imprévus d'ici la fin de l'année. Il explique que ces 20 000€ vont être compensés par les recettes perçues par la collectivité avec les remboursements des arrêts maladie. En effet, cette somme est également plus élevée que celle initialement prévue au budget.

Amortissement des sommes payées pour l'élaboration des documents d'urbanisme à faire :

Le Maire explique que les études sont prévues en section d'investissement. Toutefois, lorsqu'elles ne sont pas suivies de travaux comme cela est le cas pour les documents d'urbanisme, il faut les basculer en section de fonctionnement et les amortir. Cette opération implique également la réduction du virement de la section de fonctionnement du même montant (6207,07€)

Participation au capital de la Société Publique Locale (SPL) Auray Carnac Quiberon Tourisme

Le Maire expose que, comme cela va être expliqué dans un autre point, il faut que la commune participe à hauteur de 1200€ au capital de la future SPL. Il faut donc créer cette ligne en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les décisions modificatives présentées ci-dessus

4 Décision modificative Salle Emeraude

Le Maire expose que l'Association Entre Guillemets a payé 71€ en trop en 2015 sur une facture. Il faut donc régulariser ce trop perçu. Le Maire propose de prendre cette somme sur la ligne fournitures diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la décision modificative présentée ci-dessus.

5 Admissions en non-valeur

Le Maire explique que le Trésor Public demande à ce que soit passés en non-valeur les sommes suivantes :

- 194.3€ pour les mouillages ;
- 542.99€ pour le budget principal. Cette somme comprend une somme de 412€ datant de 2011 (stationnement d'un camion à pizza dont le propriétaire est décédé)

Corinne Kervadec demande si les personnes concernées par les impayés de mouillage sont les mêmes que l'année dernière. Le Maire répond que non. Murielle Dehove indique qu'il y a des mouillages sauvages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, admet en non-valeur les sommes indiquées ci-dessus.

6-7. Tarifs communaux 2017-Tarifs Salle Emeraude

Le Maire expose que la commission finance propose une augmentation de 1.5% des tarifs communaux et de ceux de la Salle Emeraude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote l'augmentation de 1.5% proposée.

8. Tarifs CLSH 2017

En préambule, le Maire rappelle que l'étude de la mise en place du quotient familial était prévue dans le programme électoral proposé. Il expose que les chiffres ont été présentés en bureau municipal, en commission jeunesse et en commission finances. Si le choix de la mise en place du quotient est fait, il y aura un manque à gagner dans les recettes que la commune prendra à sa charge ce qui représente un effort financier important. Il laisse la parole à Catherine Besnard afin qu'elle présente cette étude. Il précise enfin que les tarifs actuels de Locoal-Mendon sont moins chers que ceux des communes voisines.

Catherine Besnard présente les données de la CAF avec les différentes tranches et la répartition de la population de la commune dans ces tranches. Elle indique que la CAF a attiré l'attention sur la tranche 700-1000 qui est la plus fragile. Sur la base de ce document 4 tranches ont été choisies : < 700, 701-1000, 1001-1200, >1200. Catherine Besnard explique les modes de calcul des tarifs proposés et expose que le tarif du repas et de la garderie CLSH ont été ajustés sur ceux pratiqués pour la cantine et la garderie périscolaire. Elle expliquée également que le but recherché n'est pas de faire supporter les répercussions de la mise en place du quotient familial sur la plus haute tranche. Enfin, elle expose que les tarifs quotient présentés sont inférieurs aux tarifs des communes avoisinantes.

Murielle Dehove demande si la baisse du tarif repas CLSH aura des répercussions sur le budget de la cantine. Le Maire répond par la négative. Ce n'est pas le même budget.

Après en avoir délibéré, par vote à bulletins secrets (19 Oui, 0 Non, 1 Blanc, 1 Abstention), le Conseil Municipal, décide la mise en place du quotient familial pour les tarifs du CLSH et vote les tarifs annexés au présent compte-rendu.

9. Convention Comité Loisirs et Culture de Belz

Catherine Besnard explique que les interventions musicales dans les écoles sont depuis début 2016 de la compétence communale (AQTA auparavant). La prochaine convention porte sur la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2017 avec un total de 146h répartis de la façon suivante :

- 83h Ecole Notre Dame des Fleurs (compensation du manque d'intervention sur l'année scolaire 2015-2016 due à l'arrêt maladie de l'intervenant) ;
- 63h Ecole Hugues Auffray

Seules 80h seront financées par la commune durant cette période car il reste un reliquat de 66h financées par AQTA. Le coût pour la commune sera donc de 3638€.

Le Maire rajoute qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, il y aura un forfait de 80h réparti entre les deux écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à signer la convention relative aux interventions musicales avec le Comité Loisirs et Culture de Belz.

10. Entretiens professionnels des agents communaux

Le Maire explique le principe de ces entretiens professionnels qui remplacent la notation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote les grilles d'évaluations présentées.

11. Modification des statuts d'AQTA

Le Maire explique que la loi NOTRe a modifié les compétences des communautés de communes en rendant la compétence tourisme obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017. Il faut donc modifier les statuts d'AQTA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la modification des statuts d'AQTA.

12. Création de la Société Publique Locale Auray Carnac Quiberon Tourisme

Le Maire explique que le transfert de la compétence tourisme la communauté de communes implique la disparition des offices de tourisme communaux et associatifs. Ces derniers vont être intégrés avec le personnel présent au sein d'AQTA sous la forme juridique d'une Société Publique Locale qui portera le nom d'Auray, Carnac, Quiberon Tourisme. Cette société est une société de droit commun dont le capital va être détenu par les collectivités membres. Le Maire expose la répartition des capitaux et des actions entre les différentes collectivités :

- 2 administrateurs pour Carnac ;
- 2 administrateurs pour Quiberon ;
- 12 administrateurs pour AQTA ;
- 1 administrateur pour les 22 autres communes qui vont être regroupées en une assemblée spéciale.

Chaque commune membre de cette assemblée spéciale doit désigner un représentant au sein de cette assemblée. Cette personne siègera également à l'assemblée générale mais pas au conseil d'administration.

Le représentant de la commune pour le tourisme est Michel Belz. Le Maire demande si un autre élu est candidat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la création de la SPL et désigne Michel Belz comme représentant de la commune au sein de cette entité.

13. Questions diverses

Catherine Besnard rappelle que le Téléthon est organisé cette année par Locoal-Mendon en partenariat avec les communes de Belz, Erdeven, Etel et Ploemel. Elle présente les différentes manifestations. Elle indique également que la distribution des colis aux habitants de plus de 75 ans se fera à compter du 10 décembre.

Gilles Thunet explique qu'un travail est en cours avec le Syndicat Mixte de la Ria d'Etel sur la mise en place d'une action pluriannuelle de lutte contre les baccharis. Il expose également que le Printemps des Artistes aura lieu les 15 et 16 avril 2017 et que la commune invitée est Brech.

Elizabeth Gouello indique que, dans le cadre d'AQTA, elle a réalisé 2 visites en lien avec les déchets et le devenir de l'incinérateur.

Solenn Le Mestre demande s'il est possible de mettre en place un deuxième robinet d'eau au cimetière de Mendon. Nicolas Debéthune répond que la question a déjà été étudiée et que techniquement c'est compliqué car il faut passer sous un muret en pierre. Par contre, d'autres solutions vont être étudiées telle que la récupération d'eaux pluviales comme proposée par Corinne Kervadec.

14. Réunions à prévoir

Conseil Municipal : 12 décembre : 20h30